



## PROJET de compte rendu

### GRUPE DE TRAVAIL 3 (MANCHE)

**Mercredi 14 septembre 2022**

**13 h 30 – 15 h CET**

#### 1. Mot de bienvenue et présentations

Le vice-président Mathieu Vimard a accueilli tous les participants et en particulier les représentants de la Direction générale des affaires maritimes et de la pêche (DG MARE) et des États membres. Des excuses ont été reçues de la part du président Pascal Coquet (FPDR) et de Dominique Thomas. L'ordre du jour a été adopté.

David Curtis a fait remarquer que le Royaume-Uni commence à travailler sur un plan de gestion de la pêche pour les stocks démersaux non soumis à des quotas dans la Manche. Il s'est demandé si ce point pouvait intéresser le groupe de travail.

Le vice-président a déclaré que cette question revêtait un grand intérêt et pourrait être incluse dans le point 5 de l'ordre du jour.

- Points d'action du procès-verbal de la réunion précédente (4 juillet 2022)

<b>1</b>	Les membres doivent envoyer au Secrétariat leurs commentaires sur l'avis et les recommandations du CIEM en vue de les inclure dans l'avis sur les possibilités de pêche
	<a href="#">Effectué – l'avis sur les possibilités de pêche a été envoyé à la Commission le 25 août</a>
<b>2</b>	Les travaux du groupe de discussion sur le bar doivent reprendre. Le Secrétariat fera circuler un courriel aux anciens membres et aux membres potentiels.
	<a href="#">En cours – la première réunion s'est tenue le 8 septembre. Il s'agit à nouveau d'un groupe de discussion conjoint avec le Conseil consultatif pour la mer du Nord.</a>
<b>3</b>	Les membres doivent examiner l'avis sur le buccin et la coquille Saint-Jacques afin de déterminer si des mises à jour sont nécessaires avant de le soumettre à la Commission au début du mois de septembre.
	<a href="#">En cours – les membres ont convenu que l'avis précédent est toujours pertinent. Le Secrétariat a envoyé les deux recommandations en guise de rappels à la Commission le 1<sup>er</sup> septembre. De plus amples discussions concernant la nécessité ou non de faire progresser les travaux et la manière de s'y prendre se tiendront au titre du point 3 de l'ordre du jour.</a>
<b>4</b>	Le Secrétariat doit partager l'outil d'identification des stocks à quotas limitants de 2022 après une mise à jour sur les exemptions à l'égard des mesures techniques pour que les membres puissent fournir des commentaires afin d'alimenter la préparation des avis par le groupe de discussion sur l'obligation de débarquement.
	<a href="#">En cours – à discuter dans le cadre du point 2 de l'ordre du jour.</a>



## 1. Discussion sur les risques liés aux quotas limitants dans la Manche

Le Secrétariat a partagé l'outil d'identification des stocks à quotas limitants du Conseil consultatif pour les eaux occidentales septentrionales (CC EOS) et a rappelé sa fonctionnalité aux membres.

### Merlan 7d

Arthur Yon a fait remarquer que le total admissible des captures (TAC) est lié à l'ensemble de la zone 7, aussi le risque doit-il être augmenté et ainsi passer de faible à modéré.

Emiel Brouckaert s'est dit d'accord avec cette proposition, suggérant même une augmentation plus considérable, d'un risque faible à un risque élevé, étant donné que la mer du Nord doit également être prise en compte, en particulier à la lumière de l'avis de TAC 0 dans d'autres zones.

Le Secrétariat a proposé de soumettre cette question au groupe de discussion sur l'obligation de débarquement qui finalisera ce travail.

### Sole 7d

Mathieu Vimard s'est exprimé sur les connaissances disponibles concernant la capacité de survie et a évoqué la nécessité d'améliorer les connaissances relatives aux taux de survie sur les plus gros navires dans les zones s'étendant au-delà de la frange littorale.

### Sole 7e

Franck Le Barzic a commenté l'exemption spécifique concernant la frange littorale des zones 7d et e. Une étude de la capacité de survie a été réalisée et un document a été soumis à l'appui de la recommandation conjointe, dont, nous l'espérons, le prochain document tiendra compte.

### Cabillaud 7d

Mathieu Vimard a suggéré d'inclure le même commentaire que l'année précédente, avec un commentaire supplémentaire portant sur la hausse de l'abondance. Cette espèce paraissait avoir également disparu de la zone de la Manche, mais, depuis le début de l'année, l'abondance semble avoir augmenté, ce que le CIEM a également remarqué. Il se peut que la prudence soit de mise ici et qu'un examen plus approfondi soit nécessaire en raison des variations.

Aucun commentaire n'a été reçu concernant la plie 7d, la plie 7e, les raies 7d et le sprat 7d,e.

**ACTION** : Le Secrétariat doit mettre à jour et finaliser l'outil d'identification des stocks de quotas limitants en s'appuyant sur les discussions qui se sont tenues aujourd'hui, tout en tenant compte de l'avis antérieur du CC EOS.



## 2. Avancées des groupes de discussion

- Bar

Une réunion a été organisée la semaine dernière en vue d'élaborer des avis. Les membres étaient à nouveau les mêmes que l'année précédente. Une question a été soulevée concernant la nécessité de maintenir l'interdiction de pêche actuelle pour le stock et si cette interdiction était toujours justifiée. Les membres du groupe avaient leur propre interprétation de l'état du stock et ont convenu de garder le cadre actuel en place et de maintenir le niveau actuel des captures. Pour ce qui est de la pêche commerciale, la réglementation est à jour et le niveau de rejets est relativement important, ce qui est regrettable. Une transformation des rejets en débarquements serait bénéfique. Cela concerne en particulier les navires de pêche à la senne démersale (*fly shooters*). Actuellement, la limite repose sur une base bimestrielle, cependant, la même quantité pourrait être maintenue sur une base annuelle. La limite de 5 % par jour de pêche constitue une protection visant à garantir qu'il ne s'agit pas d'une pêche ciblée. En ce qui concerne la pêche récréative, la Commission a mis au point un outil pour la distribution des captures. Les recommandations visant la modification de cet outil ont été incluses, mais aucune mise à jour n'a été introduite depuis le mois de mai. Les données qui sont intégrées dans cet outil sont assez fiables pour la pêche commerciale, mais ce n'est pas le cas pour la pêche récréative. Il a été recommandé d'accroître la limite de capture de 2 à 3 poissons par capture et d'étendre la période de pêche de 9 à 10 mois. En raison du manque de données, les conséquences de ces actions ne peuvent être évaluées, ce qui fait de cette recommandation une proposition minoritaire.

Le Secrétariat a confirmé que le projet est en cours d'élaboration et que l'on espère pouvoir le présenter à la mi-octobre.

Manu Kelberine a déclaré que la position du secteur sur la levée de l'interdiction en mars ne serait considérée que pour les senneurs et les chalutiers, car ils présentent des taux de rejets plus élevés.

David Curtis a précisé que la période de pêche récréative en mer de 10 mois comprend une période de fermeture en janvier et février, ce qui est légèrement différent de la fermeture commerciale en février et mars. Il a fait remarquer qu'il existait des lacunes dans les données des deux côtés et a souligné que les données de 2012 relatives à la pêche récréative qui étaient utilisées n'étaient pas satisfaisantes et qu'il était urgent de disposer de données à ce sujet. Le secteur de la pêche récréative est également frustré par le manque de données sur les rejets de la part de certaines parties du secteur de la pêche commerciale.

Le président a invité les collaborateurs néerlandais et irlandais à intervenir si nécessaire.

John Lynch a déclaré que la pêche commerciale du bar est interdite en Irlande. On observe cependant quelques rejets dans le cadre de l'activité de pêche irlandaise.

Le vice-président a demandé à John Lynch s'il partageait l'opinion du CIEM concernant la reconstitution du stock.



John Lynch a répondu qu'il n'existe aucun intérêt pour ce stock du point de vue irlandais.

Geert Meun a confirmé qu'une amélioration du stock a été observée aux Pays-Bas, mais que les taux de rejets sont beaucoup trop élevés, ce qui est lié à la faible allocation de prises accessoires prévue par la législation. Une gestion est nécessaire, mais on estime que la législation en vigueur n'est pas la bonne voie à suivre, car elle s'avère très frustrante pour les pêcheurs.

Le vice-président a demandé si le Secrétariat avait envoyé des commentaires sur l'outil de distribution des captures.

Le Secrétariat a confirmé qu'une lettre avait été soumise à la Commission au printemps et que la Commission avait indiqué que le mandat avait été accepté pour l'utilisation de l'outil et qu'il avait été envoyé au CIEM. Une étude comparative sera menée en 2023, laquelle influera sur l'élaboration de l'outil. L'outil devrait être prêt à temps pour les mesures de gestion de 2024.

- Buccin

Xavier Tétard, président du groupe de discussion, a déclaré que ce dernier a renvoyé l'avis à la Commission à des fins d'examen et de discussion supplémentaires. Il est urgent de travailler sur ce sujet et une aide est nécessaire.

Paulo Vasconcelos a déclaré que la Commission aborde la question du buccin dans le cadre du sujet plus vaste des stocks hors quotas. Au sein du Comité spécialisé de la pêche, des plans de gestion plus larges sont étudiés ainsi que des stratégies pluriannuelles. Paulo Vasconcelos a remercié le CC EOS d'avoir renvoyé les soumissions précédentes.

Le Secrétariat a demandé si une réunion du secteur français avait donné lieu à des mises à jour spécifiques et si le groupe de discussion devait être suspendu en attendant ou si une réunion devait être organisée dans un avenir proche.

Xavier Tétard a déclaré que la réunion du secteur français n'avait pas encore eu lieu et que le groupe de discussion devrait se rassembler à nouveau pour mettre à jour les recommandations.

Le vice-président a confirmé que les pêcheurs de la Manche n'ont enregistré qu'un rendement très faible ces derniers temps. Les faibles rendements pendant l'été sont habituels, mais, cette fois-ci, ils se sont prolongés au-delà des mois estivaux. Cela montre à nouveau combien il est important de mettre en place des mesures de gestion. Il a estimé que les propositions fournies ne seront pas mises en œuvre avant la stratégie pluriannuelle de la Commission. La mise en place d'un calendrier et le moment où la Commission pourrait avancer sur ce sujet ont-ils été évoqués ?

Paulo Vasconcelos a déclaré que le document officiel sur les stratégies pluriannuelles devait d'abord être terminé et approuvé. C'est sur cette base que des stratégies pour les différentes espèces pourront être élaborées. La stratégie pluriannuelle d'essai devrait se concentrer sur la coquille Saint-Jacques dans la Manche. Cependant, aucun calendrier concret n'est disponible pour le moment.

Le président a estimé que cela n'était pas très satisfaisant, car ces situations sont une réalité pour les



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

pêcheurs en mer et qu'il est essentiel de comprendre la situation sur le terrain. Nous entendons que la Commission est reconnaissante des informations fournies par le Conseil consultatif, mais ce dernier ne voit pas toujours comment les propositions sont utilisées.

Paulo Vasconcelos a rassuré les membres sur le fait que toutes les soumissions sont extrêmement utiles et a expliqué que chaque étape de ce travail requiert l'approbation des États membres ainsi que du Royaume-Uni, ce qui ralentit les progrès. Il a déclaré que dès que les mesures de gestion seront favorables au développement durable de l'espèce, elles seront utilisées comme base pour l'élaboration de stratégies pluriannuelles

Manu Kelberine a déclaré qu'il est difficile de comprendre que ce groupe de travail a fait tout son possible pour éviter d'interférer dans les négociations entre l'UE et le Royaume-Uni. Par conséquent, le groupe ne s'est occupé que des eaux de l'UE. Manu Kelberine a par ailleurs trouvé surprenant qu'il n'y ait aucun soutien scientifique et que l'on dise maintenant qu'il s'agit d'une question politique.

Le président a ajouté que les propositions du Royaume-Uni sont mises en œuvre immédiatement, par exemple les mesures de 2023. Ce groupe n'a proposé des mesures que pour les eaux de l'UE afin d'accélérer ce processus et il semble que le Royaume-Uni soit nettement plus réactif, tandis que l'UE fait face à un processus de consultation beaucoup plus long.

Xavier Tétard a ajouté qu'il est difficile de comprendre que les mesures constituaient davantage un cadre que des mesures spécifiques et qu'il est décevant de constater actuellement une certaine résistance.

**ACTION** : Xavier Tétard doit fournir une mise à jour sur la réunion du secteur français afin de déterminer la voie à suivre pour ce groupe de discussion.

- Coquille Saint-Jacques

John Lynch a soutenu les déclarations du secteur français et a estimé que les mesures qui avaient été convenues entre les Français et les Irlandais auraient dû être présentées. Il a déclaré que le Royaume-Uni a introduit une fermeture du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre sans aucune consultation pour la pêche à la drague de la coquille Saint-Jacques dans la zone 7a. En Irlande, un essai sera mené sur la taille d'anneau de 97 mm au printemps 2023. En ce qui concerne la proposition française d'étendre toutes les fermetures à la zone 7, cela posera un problème considérable à la flotte irlandaise de pêche à la coquille Saint-Jacques qui ne dispose d'une licence que pour la pêche à la coquille Saint-Jacques. Les dates des essais n'ont pas encore été confirmées.

Le Secrétariat a demandé au vice-président si ce groupe de discussion devait être suspendu pour le moment, étant donné que l'avis a été rendu en 2021 et que le groupe ne s'est pas réuni depuis.

John Lynch a estimé que de nouvelles réunions de ce groupe de discussion seraient bénéfiques.

Le vice-président a déclaré que les mesures techniques ont été mises à jour cette année et que la fermeture de la zone 7d entre le 15 mai et le 30 septembre a été prolongée jusqu'au 15 octobre.



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

John Lynch a indiqué avoir compris qu'il avait été proposé de fermer l'ensemble de la zone 7 du 15 mai au 30 septembre.

Le vice-président a souligné qu'il ne pensait pas qu'il était question de cela et que l'accent a été mis sur la taille des mailles (97 mm) et la longueur maximale des perches (12 m).

Anaïs Mourtada a confirmé qu'elle n'était pas non plus au courant de discussions concernant la fermeture de l'intégralité de la zone 7.

John Lynch a remercié les collaborateurs français de cet éclaircissement. Il a précisé qu'il cherchera des preuves à l'appui de la longueur de 12 m des perches.

Anaïs Mourtada a déclaré que le groupe de discussion pourrait proposer des mesures supplémentaires en vue d'une recommandation que le secteur français souhaiterait soumettre à l'administration.

Le vice-président a souligné qu'il serait également utile de recevoir une mise à jour de la part du Royaume-Uni pour ces réunions. Il a indiqué que dans la zone 7d, le Royaume-Uni a imposé une fermeture du 30 août au 30 septembre, ce qui est très différent de la fermeture établie par l'UE du 15 mai au 30 septembre.

**ACTION** : Le Secrétariat organisera des réunions pour les groupes de discussion sur le buccin et sur la coquille Saint-Jacques afin de donner suite aux recommandations précédentes.

### **3. Présentation par le ministère britannique de l'Environnement, de l'Alimentation et des Affaires rurales (DEFRA) de l'initiative relative aux aires marines hautement protégées (à confirmer)**

Le Royaume-Uni a lancé une consultation sur cinq aires marines hautement protégées, dont trois pourraient affecter des parties prenantes de l'UE. Une réunion s'est tenue le 15 août, à laquelle le Secrétariat a participé, et un compte rendu est disponible dans l'espace réservé aux membres. Les membres du Conseil consultatif ont été invités à assister à une réunion du groupe de discussion le 22 septembre, qui se tiendra en ligne et dont le Secrétariat diffusera le lien aux membres.

Le vice-président a remercié le Secrétariat d'avoir mis à disposition les informations, mais a estimé que tous les renseignements fournis étaient très répétitifs. Il semble n'exister aucun point de référence et les informations communiquées sont très générales. Il s'est dit d'avis que chaque organisation devrait présenter sa position et a indiqué qu'aucune position du Conseil consultatif ne pouvait encore être partagée.

Le Secrétariat a confirmé que sa participation était uniquement à des fins de compte rendu et qu'aucune position du Conseil consultatif ne serait présentée.

**ACTION** : Le Secrétariat doit transmettre le lien vers le groupe de discussion sur l'aire maritime hautement protégée de Dolphin Head du DEFRA et n'y participera qu'à des fins de compte rendu.



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

#### 4. Consultation du Royaume-Uni sur la pêche à la senne démersale (*flyshoot*)

On constate une augmentation de la pêche à la senne démersale au Royaume-Uni, ce qui accroît la pression sur les espèces hors quotas. Une consultation est en cours au Royaume-Uni concernant de nouvelles mesures techniques visant à protéger les stocks vulnérables, l'idée étant d'améliorer la collecte de données, car ces stocks ne font pas l'objet de TAC ni de recherches scientifiques. Des propositions très concrètes sont incluses, par exemple des licences, des mesures techniques, appliquées à la zone britannique et une limitation de la puissance des navires, des engins et du maillage. La pêche à la senne démersale est un sujet difficile pour l'UE ; des discussions et des consultations concernant les eaux françaises sont notamment en cours. L'administration française a déclaré qu'il fallait modifier la politique commune de la pêche, car il ne s'agit pas d'une technique de pêche traditionnelle. Une plus grande coordination est nécessaire, et il est important de comprendre ce qui se passe du côté du Royaume-Uni et si le Conseil consultatif doit ou non prendre part à ce dialogue.

Le Secrétariat a demandé si des membres étaient intéressés par l'élaboration d'une réponse du Conseil consultatif à cette consultation, par exemple par l'intermédiaire d'une équipe spéciale. Les membres peuvent, bien entendu, répondre en leur nom propre.

Anaïs Mourtada s'est demandé si, au sein de ce groupe de travail, on pouvait faire quelque chose de similaire au groupe de travail 2 afin de rassembler les données sur les activités de l'UE, en d'autres termes, s'intéresser aux pratiques des navires de l'UE impliqués dans la pêche à la senne démersale.

Le Secrétariat a déclaré que le groupe de Scheveningen avait collecté des informations, aussi des données devraient-elles être disponibles.

Anaïs Mourtada a souligné que la Manche est plus spécifique et que des données pouvaient être recueillies séparément de la mer du Nord.

**ACTION :** Le Secrétariat doit demander au groupe des États membres des eaux occidentales septentrionales des informations sur les activités de la pêche à la senne démersale dans les eaux de l'UE. Si des données sont disponibles, un groupe ad hoc pourrait être établi afin de répondre à la consultation du Royaume-Uni sur la question.

David Curtis a cherché à savoir si le parlement européen envisageait d'interdire la pêche à la senne démersale dans les eaux de l'UE.

Le vice-président a déclaré que le parlement a voté à ce sujet, mais que des négociations devaient maintenant avoir lieu dans le cadre d'une approche tripartite. Cela sera discuté le 30 septembre et si le trilogue valide cette proposition, alors la pêche à la senne démersale sera interdite dans les eaux françaises.

Pauline Joyeux a précisé que les travaux menés sur cette question au sein du groupe de Scheveningen comprenaient une compilation de données sur les seuils de capacité dans la Manche issues du plan relatif aux eaux occidentales. Cependant, ces données n'ont pas été partagées.



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

## 5. Résumé des mesures convenues et des décisions adoptées par le président

1	Le Secrétariat doit mettre à jour et finaliser l'outil d'identification des stocks de quotas limitants en s'appuyant sur les discussions qui se sont tenues aujourd'hui, tout en tenant compte de l'avis antérieur du CC EOS.
2	Le Secrétariat organisera des réunions pour les groupes de discussion sur le buccin et sur la coquille Saint-Jacques afin de donner suite aux recommandations précédentes.
3	Le Secrétariat doit transmettre le lien vers le groupe de discussion sur l'aire maritime hautement protégée de Dolphin Head du DEFRA et n'y participera qu'à des fins de compte rendu.
4	Le Secrétariat doit demander au groupe des États membres des eaux occidentales septentrionales des informations sur les activités de la pêche à la senne démersale dans les eaux de l'UE. Si des données sont disponibles, un groupe ad hoc pourrait être établi afin de répondre à la consultation du Royaume-Uni sur la question.

## 6. Participants

Membres du CC EOS	
Emiel Brouckaert	Rederscentrale
David Curtis	Association européenne de pêche à la ligne (EAA)
Gérald Hussenot Desenonges	BLUE FISH
Manu Kelberine	CRPMEM de Bretagne
Franck Le Barzic	OP COBRENORD
John Lynch	Irish South & East Fish Producers Organisation Ltd
Liborio Martinez Latorre	IFSUA
Geert Meun	VisNed
Anaïs Mourtada	CNPMEM
Patrick Murphy	Irish South & East Fish Producers Organisation Ltd
Aodh O'Donnell	IFPO
Crabe brun (Norah Parke)	Killybegs Fishermens Organisation
Corentine Piton	France Pêche Durable et Responsable
Jean-Marie Robert	Pêcheurs de Bretagne PO
Xavier Tétard	Comité des pêches de Normandie
Mathieu Vimard	Organisation des Pêcheurs Normands
Arthur Yon	FROM Nord
Experts et observateurs	
Marta del Avellanal	Ministère espagnol de l'Agriculture, de la Pêche et de l'Alimentation
Pauline Joyeux	Administration française
Marie Lecomte	MSC
Ana Leocadio	Commission européenne



CONSEIL CONSULTATIF POUR  
LES EAUX OCCIDENTALES  
SEPTENTRIONALES

NORTH WESTERN  
WATERS  
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA  
LAS AGUAS  
NOROCCIDENTALES

Oisín O’Kelly	DAFM
Jonathan Tholo	Administration française
Paulo Vasconcelos	Commission européenne – DG MARE
<b>Secrétariat du CC EOS</b>	
Mo Mathies	Secrétaire exécutif
Matilde Vallerani	Secrétaire exécutive adjointe

PROJET